

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 octobre 2019	N° 2019-646

Convocation du 18 octobre 2019

Aujourd'hui vendredi 25 octobre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, Mme Florence FORZY-RAFFARD, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA
Mme Véronique FERREIRA à M. Alain ANZIANI
M. Michel VERNEJOUL à M. Jacques GUICHOUX
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Didier CAZABONNE à Mme Florence FORZY-RAFFARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Chantal CHABBAT à Mme Zeineb LOUNICI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Daniel HICKEL
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Claude FEUGAS à Mme Claude MELLIER
M. Philippe FRAILE MARTIN à Mme Magali FRONZES
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Emmanuelle CUNY
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Maribel BERNARD
M. Jacques PADIE à M. Max GUICHARD
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN à partir de 11h00
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 12h00
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45
M. Erick AOUZERATE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h10
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO à partir de 12h00
M. Marc LAFOSSE à Mme Anne BREZILLON à partir de 10h15
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h00
M. Michel POIGNONEC à Mme Elizabeth TOUTON à partir de 12h05
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 25 octobre 2019	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction énergie écologie et développement durable	N° 2019-646

**Politique climat air énergie - Démarche qualité européenne Cit'ergie - Renouvellement du label -
Décision - Autorisation**

Madame Anne WALRYCK présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2017-840, le Conseil métropolitain du 22 décembre 2017 a approuvé le réengagement de Bordeaux Métropole dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie en associant la ville de Bordeaux.

La qualité des politiques climat énergie de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux a été reconnue dès 2012 par l'obtention du label européen Cit'ergie. Ce label est décerné pour 4 années. Du fait du processus de mutualisation et du lancement de la démarche de révision de la politique climat énergie, Bordeaux Métropole et la ville ont obtenu une prorogation du label pour une année supplémentaire.

En se réengageant dans la démarche de labellisation Cit'ergie, Bordeaux Métropole souhaite faire reconnaître la qualité de son programme d'actions et se positionner dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique climat air énergie. Ainsi, de nouvelles actions vont venir enrichir le Plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie, intégrant le Plan climat air énergie territorial, et permettront d'atteindre d'ici 3 ans le niveau « Cit'ergie Gold ».

L'engagement dans une démarche conjointe permettra à Bordeaux Métropole et à la ville de Bordeaux d'obtenir le même niveau de label.

▪ **La démarche qualité Cit'ergie**

Cit'ergie est un dispositif européen, destiné à récompenser les communes et intercommunalités qui s'engagent dans la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie ambitieuse.

Décerné pour 4 ans, le label s'articule autour de trois niveaux de labellisation : Cit'ergie GOLD, Cit'ergie et CAP Cit'ergie. Chacun de ces niveaux récompense les réalisations et engagements pris par la collectivité et l'encourage à progresser dans sa démarche.

Le label CAP Cit'ergie est décerné aux collectivités dont le pourcentage d'actions mises en œuvre est compris entre 35% et 50% de leur potentiel maximum.

Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 50% de leur potentiel maximum.

Enfin, le label Cit'ergie GOLD est le niveau ultime de performance du label. Il est décerné aux collectivités

dont la part d'actions mises en œuvre est supérieure à 75%.

En 2012, Bordeaux Métropole a obtenu un score s'élevant à 61%.

▪ **Les résultats obtenus**

Un audit des actions climat-air-énergie engagées par les deux collectivités a été mené entre février et mai 2019. Plus de 30 réunions ont été organisées. Elles ont permis de rencontrer plus de 90 agents de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux.

6 domaines ont été audités sur la base du catalogue établi par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe):

- Planification territoriale
- Patrimoine de la collectivité
- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets
- Mobilité
- Organisation interne
- Coopération, communication

Les entretiens réalisés avec les agents, les indicateurs fournis ainsi que la valorisation des actions menées depuis la dernière labellisation ont permis d'obtenir le score très satisfaisant de 69%.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux recevront le label Cit'ergie, en janvier 2020, lors de la 21^{ème} édition des Assises européennes de la transition énergétique organisées à Bordeaux. Ce niveau récompense les collectivités ayant obtenu un résultat situé entre 50% et 75% du potentiel de points.

Le détail par domaine est le suivant :

	2012	2019
1 - Planification territoriale	71%	67%
2 - Patrimoine de la collectivité	34%	55%
3 - Approvisionnement	57%	61%
4 - Mobilité	62%	78%
5 - Gestion interne	69%	74%
6 - Coopération et communication	69%	74%
TOTAL	61%	69%

Pour une deuxième labellisation, l'obtention d'un tel score permet d'affirmer que Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux agissent concrètement sur les questions climat-air-énergie et que de nets progrès ont été réalisés depuis la dernière labellisation obtenue en 2012.

En effet, la quasi-totalité des domaines audités présentent une amélioration notable du score. Concernant le domaine « planification territoriale », si le score est en diminution, c'est en raison d'une modification des attentes du catalogue Cit'ergie actuel par rapport au catalogue de 2012. Ainsi, cette perte de points ne doit pas être imputée à une diminution de l'ambition de la politique menée sur ce domaine.

▪ **Des marges de progrès identifiées**

Au-delà d'être un dispositif de récompense, le label Cit'ergie permet d'inscrire les collectivités dans une démarche d'amélioration continue.

Dans ce cadre, la phase d'audit a permis d'identifier des marges de progrès de la politique climat-air-énergie menée.

Ces pistes de progrès viendront compléter le Plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie et le Plan climat air énergie territorial adoptés par Bordeaux Métropole le 7 juillet 2017.

Les actions nouvelles sont les suivantes :

6 Domaines Label Citergie	Mesures nouvelles suite à l'état des lieux
1- Planification territoriale	Renforcer le PLU3.1 sur les critères climat-air-énergie
	Actualiser et déployer la charte de la construction durable de Bordeaux à l'ensemble du territoire
	Construire un référentiel pour les projets d'aménagement
2- Patrimoine de la collectivité	Végétaliser les bâtiments publics et les cours d'école
	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public
	Couvrir 100% des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public
3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets, biodiversité	Augmenter la part d'achat d'électricité verte sur le territoire
	Engager un travail avec les industriels et les gros consommateurs sur les énergies renouvelables
	Mettre en place des actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité
4- Mobilité	Définir un plan d'actions sur la logistique urbaine alliant mobilités et développement économique
	Développer les actions de coopération avec les territoires voisins (intermodalité, points ferrés, car-express)
5- Gestion interne	Poursuivre le suivi du budget de la politique climat-air-énergie
6- Communication, coopération	Renforcer les actions de communication sur les thématiques climat-air-énergie
	Elargir les champs des Familles à énergie positive et zéro déchet (mobilité, alimentation)
	Poursuivre et développer l'écoresponsabilité dans les crèches bordelaises
	Poursuivre les actions sur le tourisme durable dans le cadre de la certification « Destination internationale responsable »
	Réaliser une stratégie forestière (diagnostic en cours)

La mise en œuvre de ces nouvelles actions permettra à Bordeaux Métropole et à la ville de Bordeaux d'obtenir le score de 78%, récompensé par le label Cit'ergie Gold, de la manière suivante :

	2012	2019	Nouvelles propositions
1 - Planification territoriale	71%	67%	83%
2 - Patrimoine de la collectivité	34%	55%	65%
3 - Approvisionnement	57%	61%	69%
4 - Mobilité	62%	78%	85%
5 - Gestion interne	69%	74%	84%
6 - Coopération et communication	69%	74%	83%
TOTAL	61%	69%	78%

L'obtention de ce score pourrait être envisageable dès 2023. Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux s'inscriraient aux côtés des deux seules collectivités françaises à avoir obtenu à ce jour le label Cit'ergie Gold,

à savoir la ville de Besançon et la Communauté urbaine de Dunkerque.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L.5215-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU la délibération métropolitaine n° 2017-493 du 7 juillet 2017 approuvant le plan d'action pour un territoire durable à haute qualité et le plan climat air énergie territorial.

VU la délibération métropolitaine n° 2017/840 du 22 décembre 2017, approuvant le réengagement de Bordeaux Métropole dans la démarche de labellisation européenne Cit'ergie.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite faire reconnaître la qualité de son programme d'actions adopté par le Conseil métropolitain du 7 juillet 2017 et à s'inscrire dans une démarche d'évaluation et d'amélioration continue de sa politique climat air énergie,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à déposer, conjointement avec la ville de Bordeaux, un dossier de candidature au label Cit'ergie auprès de la Commission nationale;

Article 2 : d'adopter les nouvelles mesures proposées à l'issue de la phase d'audit interne;

Article 3 : de compléter le Plan d'actions pour un territoire durable à haute qualité de vie avec les nouvelles actions;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette démarche de labellisation.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur JAY

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 octobre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 29 OCTOBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 29 OCTOBRE 2019	la Vice-présidente,
	Madame Anne WALRYCK

6 Domaines Label Citergie	Mesures nouvelles suite à l'état des lieux	Correspondances avec le Plan haute qualité de vie		
		Actions	Objectifs	Axes
1- Planification territoriale	Renforcer le PLUi sur les critères climat-air-énergie	Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers
	Actualiser et déployer la charte de la construction durable de Bordeaux à l'ensemble du territoire	Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers
	Construire un référentiel pour les projets d'aménagement	Action 21 : Développer une expertise environnementale intégrée au service des projets d'aménagement	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers
2- Patrimoine de la collectivité	Végétaliser les bâtiments publics et les cours d'école	Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Réaliser un schéma directeur des énergies renouvelables pour le patrimoine public	Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Couvrir 100% des besoins électriques par de l'électricité verte pour le patrimoine public	Action 5 : Réduire les consommations d'énergie du patrimoine public bâti	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
3- Approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets, biodiversité	Augmenter la part d'achat d'électricité verte sur le territoire	Action 9 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque	Objectif 3 : Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Engager un travail avec les industriels et les gros consommateurs sur les énergies renouvelables	Action 9 : Développer le solaire thermique et photovoltaïque	Objectif 3 : Porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2031	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Mettre en place des actions pour lutter contre la pollution lumineuse, pour une meilleure prise en compte de la biodiversité	Action 6 : Accompagner la rénovation et réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public	Objectif 2 : Maîtriser la consommation d'énergie dans le bâti et le patrimoine public	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
4- Mobilité	Définir un plan d'actions sur la logistique urbaine alliant mobilités et aménagement économique	Action 14 : Maîtriser l'usage de la voiture dans une optique d'optimisation pour apaiser la circulation et réduire les nuisances	Objectif 4 : Promouvoir une mobilité durable	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
	Développer les actions de coopération avec les territoires voisins (intermodalité, points ferrés, car-express)	Action 15 : Poursuivre le développement des réseaux de transport en commun	Objectif 4 : Promouvoir une mobilité durable	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
5- Gestion interne	Poursuivre le suivi du budget de la politique climat-air-énergie	Action 3 : Mobiliser des financements pour accompagner la transition du territoire	Objectif 1 : Exercer le rôle d'autorité organisatrice de l'énergie	Axe 1 : Accélérer la transition énergétique
6- Communication, coopération	Renforcer les actions de communication sur les thématiques climat-air-énergie	Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement	Objectif 11 : Impliquer les citoyens	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Elargir les champs des Familles à énergie positive et zéro déchet (mobilité, alimentation)	Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement	Objectif 11 : Impliquer les citoyens	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Poursuivre et développer l'écoresponsabilité dans les crèches bordelaises	Action 32 : Développer et territorialiser les animations pour accompagner les changements de comportement	Objectif 11 : Impliquer les citoyens	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Poursuivre les actions sur le tourisme durable dans le cadre de la certification « Destination internationale responsable »	Action 38 : Accompagner les porteurs de projets innovants	Objectif 12 : Faire de la métropole un territoire d'innovation et de croissance verte	Axe 3 : Accompagner tous les acteurs
	Réaliser une stratégie forestière (diagnostic en cours)	Action 18 : Renforcer le rôle et le contenu des outils réglementaires et adopter une stratégie foncière au service des enjeux de préservation et revalorisation d'espaces naturels	Objectif 5 : Conjuguer aménagement du territoire et transition écologique	Axe 2 : Préserver et valoriser les 50% d'espaces naturels, agricoles et forestiers